



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue vendredi, le 6 avril 2018, à 19 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête                      Odette Hébert  
Gilles Ladouceur                Don Saliba

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

### Sont absents :

Madame Anik Bois et monsieur Jean-François David ont motivé leur absence.

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt du rapport financier pour l'année 2017.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi, atteste la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

094-04-2018  
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 heures.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

095-04-2018  
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le maire invite la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter le rapport financier pour l'année 2017, celui-ci étant également accompagné du rapport du vérificateur externe de la Municipalité, à savoir monsieur Jonathan Paquet de la firme Marcil-Lavallée.



No de résolution  
ou annotation

**096-04-2018**

**Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 et rapport du vérificateur externe de la firme Marcil-Lavallée, Monsieur Jonathan Paquet**

**CONSIDÉRANT QUE** le Code municipal prévoit, à l'article 176, ce qui suit :

*« Dès la fin de l'exercice financier, le secrétaire-trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité. Ce rapport comprend les états financiers de la municipalité et tout autre document ou renseignement requis par le ministre. »;*

**CONSIDÉRANT QUE**, par ailleurs, l'article 966.2 indique que :

*« Le vérificateur externe doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil.*

*Dans ce rapport, qui doit être remis au secrétaire-trésorier, le vérificateur externe déclare notamment si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date.*

*Le vérificateur externe doit faire rapport au secrétaire-trésorier de sa vérification de tout document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que de sa vérification de l'état établissant le taux global de taxation, à propos duquel il doit déclarer si le taux réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ([chapitre F-2.1](#)). »*

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi prévoit également des modalités quant à la tenue de la séance prévue pour le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur, notamment l'obligation de publier un avis public au moins 5 jours avant ladite séance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

**QUE** les membres du conseil attestent du dépôt des états financiers au 31 décembre 2017, de même que du rapport signé par le vérificateur externe, Monsieur Jonathan Paquet, de la firme Marcil Lavallée, et constatent que l'avis prévu par la Loi a été publié sur le site officiel de la Municipalité, de même qu'aux deux endroits prévus par le Conseil.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il n'y a pas de citoyens qui se sont présentés à cette séance.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

**097-04-2018**

**Levée de la séance**

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la séance soit et est levée à 19 h 15.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Claire Blais  
Directrice générale et secrétaire-trésorière